



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 21/03/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 15 – FOA - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de FOAD*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu les avis du Conseil de faculté de droit et science politique du 31 janvier 2023 et du 14 février 2023, du Comité exécutif de l'École de Management de Toulouse (TSM) du 10 mars 2023, et du Conseil d'école d'économie de Toulouse (TSE) du 21 février 2023,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations ouvertes à distance (FOAD) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et des diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Licences

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit FOAD-2023-2024

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit science politique-FOAD-2023-2024

Masters

MCC-MASTER MENTION DROIT PENAL PT compliance officer
MCC-MASTER MENTION DROIT DU PATRIMOINE PT compliance officer
MCC-MASTER-MENTION-ALED-M1-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-PT Droit des assurances-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DA-PT Droit des entreprises-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT Droit international et droit européen-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DI-PT Droit de l'immobilier-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPA-PT Ingénierie du patrimoine-FOAD-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPE-PT DPSC-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DPU-PT Droit des collectivités territoriales-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-DSO-PT Droit social de l'entreprise-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-ES-PT Econométrie, Statistiques-FOAD-M2-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-MS-PT Management du sport-FOAD-2023-2024
MCC-MASTER-MENTION-SP-PT Politique et sécurité-FOAD-M2-2023-2024

Diplômes d'université

MCC-DU-Statistiques appliquées-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Management du sport-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Gestion pratique des TPE_PME_PMI-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Droit du dommage corporel-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Droit de la création de l'innovation et des nouvelles technologies-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Criminologie renforcée-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Contentieux du travail-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Anglais juridique-FOAD-2023-2024
MCC-DU-Acteurs du sport-FOAD-2023-2024

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit FOAD	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
L1 / L2 : Français, sauf les UE7 et 14 dispensées en Anglais L3 : Français, sauf l'UE12 dispensée en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est autorisé sur l'accord du jury de délibération		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En licence, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
Report automatique en session de rattrapage des notes de contrôle continu intégrale. Les notes obtenues lors de la session de seconde chance se substituent aux notes obtenues en session initiale.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 3		DROIT										1ère session			conde session/cha		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT - FOAD										Contrôle Continu		Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée			
Bloc	S5	Compétences disciplinaires - Repérer dans un texte juridique les compétences disciplinaires concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et les replacer dans une dimension historique																
UE	S5	UE1 Droit international public 1	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
UE	S5	UE2 Droit européen matériel	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
Bloc	S5	Compétences disciplinaires - Situer le droit des personnes et celui des entreprises, des administrations et de leurs personnels dans leur contexte politique, économique et social																
UE	S5	UE3 Droit administratif - Domanialité publique	Porteur	33	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT 4	2	Écrit	3h		1h30			
UE	S5	UE4 Droit du travail 1 - Relations individuelles	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
UE	S5	UE5 Droit spécial des sociétés	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
UE	S5	UE6 Droit civil 1 - Droit des biens	Porteur	33	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT 4	2	Écrit	3h		1h30			
Semestre	S5	Semestre 5		198	30	30	Oui	Oui										
	S6	ORIENTATION DROIT PUBLIC																
Bloc	S6	Compétences disciplinaires - Se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle																
UE	S6	UE7 Contentieux administratifs	Porteur	33	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT 4	2	Écrit	3h		1h30			
Bloc	S6	Compétences disciplinaires - Repérer dans un texte juridique les concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et les replacer dans une dimension historique																
UE	S6	UE8 Histoire du droit public	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
Bloc	S6	Compétences disciplinaires - Situer le droit des personnes et celui des entreprises, des administrations et de leurs personnels dans leur contexte politique, économique et social																
UE	S6	UE9 Droit international public 2	Porteur	33	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT 4	2	Écrit	3h		1h30			
UE	S6	UE10 Droit public des affaires	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
Bloc	S6	Compétences préprofessionnelles - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale																
UE	S6	UE11 Droit des libertés fondamentales	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
Bloc	S6	Compétences transversales et linguistiques - Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère																
UE	S6	UE12 Droit en anglais	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2							
	S6	ORIENTATION DROIT INTERNATIONAL & DROIT EUROPEEN																
Bloc	S6	Compétences disciplinaires - Se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle																
UE	S6	UE7 Contentieux européens	Porteur	33	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT 4	2	Écrit	3h		1h30			
Bloc	S6	Compétences disciplinaires - Situer le droit des personnes et celui des entreprises, des administrations et de leurs personnels dans leur contexte politique, économique et social																
UE	S6	UE8 Droit de la concurrence et de la consommation	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
UE	S6	UE9 Droit international public 2	Porteur	33	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 3 / CT 4	2	Écrit	3h		1h30			
UE	S6	UE10 Droit public des affaires	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
Bloc	S6	Compétences préprofessionnelles - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale																
UE	S6	UE11 Droit des libertés fondamentales	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral				
Bloc	S6	Compétences transversales et linguistiques - Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère																
UE	S6	UE12 Droit en anglais	Porteur	33	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2							

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit et science politique - FOAD	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français, sauf les UE4 et 10 dispensées en Anglais.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est autorisé sur l'accord du jury de délibération		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
Report automatique en session de rattrapage des notes de contrôle continu intégrale. Les notes obtenues lors de la session de seconde chance se substituent aux notes obtenues en session initiale.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE	
Parcours-type	Compliance officer	
Session M1	/	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a la possibilité :		
- soit d'effectuer un stage d'une durée minimale de six semaines dont la finalité est la mise en pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.		
- soit de justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui est soutenu devant un jury et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.		
Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		Droit pénal et sciences criminelles									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Compliance officer FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	Heures webconférences	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 Anticorruption			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité anticorruption	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de corruption	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Détection des risques de corruption (enquêtes internes)	5	5				CC&CT						
UE	ANNUEL	UE 2 Antiblanchiment			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme de conformité antiblanchiment	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de blanchiment	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Détection des risques de blanchiment (enquêtes internes)	5	5				CC&CT						
UE	ANNUEL	UE 3 Déontologie			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Principes déontologiques (Neutralité, dignité, impartialité, probité, laïcité)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du référent déontologue	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques déontologiques	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Code de déontologie	5	5				CC&CT						
UE	ANNUEL	UE 4 Environnement			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité environnement	10	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie du risque environnement	10	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	CEJIP Environnement	5	5				CC&CT						
UE	ANNUEL	UE 5 Protection des données personnelles			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Droit des données à caractère personnel (principes directeurs)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Droit du numérique et de l'intelligence artificielle	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Droit de la sécurité des systèmes d'information (cybersécurité)	5	5				CC&CT						
Matière	ANNUEL	Sécurisation des données personnelles (droit pénal du chiffrage)	5	5				CC&CT						
UE	ANNUEL	UE 6 Compliance finance			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Marché financier	15	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Finance durable	10	10				CC&CT						
UE	ANNUEL	UE 7 Orientation (à choix)			12		Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Voie professionnelle				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport		
Matière	ANNUEL	Voie recherche				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/soutenance		
		TOTAL :	150	120	60									

En plus des épreuves écrites, pour la validation du Master II, une épreuve orale est organisée. Cette épreuve prend la forme d'un exposé discussion (UE 1 à UE 6) d'une durée d'une ½ heure

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
Parcours-type	Compliance officer	
Session M1	/	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a la possibilité :		
- soit d'effectuer un stage d'une durée minimale de six semaines dont la finalité est la mise en pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.		
- soit de justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui est soutenu devant un jury et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme		
Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		Droit du patrimoine									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Compliance officer FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	Heures webconférences	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 Anticorruption			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité anticorruption	10	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de corruption	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de corruption (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 2 Antiblanchiment			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme de conformité antiblanchiment	10	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de blanchiment	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de blanchiment (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 3 Déontologie			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Principes déontologiques (Neutralité, dignité, impartialité, probité, laïcité)	10	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Responsabilités du référent déontologue	5	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques déontologiques	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Code de déontologie	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 4 Environnement			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité environnement	10	10					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie du risque environnement	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	CEJIP Environnement	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 5 Protection des données personnelles			8		Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Droit des données à caractère personnel (principes directeurs)	10	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Droit du numérique et de l'intelligence artificielle	5	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Droit de la sécurité des systèmes d'information (cybersécurité)	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Sécurisation des données personnelles (droit pénal du chiffage)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 6 Compliance finance			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Marché financier	15	10					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Finance durable	10	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
UE	ANNUEL	UE 7 Orientation (à choix)			12		Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Voie professionnelle				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport		
Matière	ANNUEL	Voie recherche				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/soutenance		
TOTAL :			150	120	60									

En plus des épreuves écrites, pour la validation du Master II, une épreuve orale est organisée. Cette épreuve prend la forme d'un exposé discussion (UE 1 à UE 6) d'une durée d'une ½ heure

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	
Parcours-type	ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2		
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf les matières anglais des affaires des UE3 et 6 qui sont dispensées en Anglais.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur. L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE								Session unique		
Parcours-type		ADMINISTRATION ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE FOAD								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S1	UE1		18		Oui	Oui					
Matière	S1	Droits des affaires 1 (droit du financement des entreprises)	37,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 4	2	Écrit	3h00
Matière	S1	Droit civil 1 (Droit des suretés et garanties de crédits)	37,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 4	2	Écrit	3h00
Matière	S1	Analyse financière	30	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S1	Principe de management	30	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S1	UE2		8		Oui	Oui					
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE	S1	UE3		4		Oui	Oui					
Matière	S1	Fiscalité de l'entreprise	37,5	2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S1	Anglais des affaires	30	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S1	Semestre 1	262,5	30		Oui	Oui					
UE	S2	UE4		16		Oui	Oui					
Matière	S2	Droits des affaires 2 (droit des entreprises en difficultés)	30	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 4	2	Écrit	3h00
Matière	S2	Droit civil 2 (Vente et contrat de distribution°)	30	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S2	Comptabilité financière	18	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S2	UE5		8		Oui	Oui					
Matière	S2	Droit pénal des affaires	37,5	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S2	Droit civil 3 - représentation, entreprise, service, arbitrage, transaction, contrats aléatoires)	18	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S2	UE6		6		Oui	Oui					
Matière	S2	Procédure civile d'exécution	37,5	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Matière	S2	Anglais des affaires	12	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S2	Semestre 2	183	30		Oui	Oui					
		TOTAL	445,5	60		Oui	Oui					

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
Parcours-types	Droit des assurances	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français M2 : Français sauf aux UE4 et UE16 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant pourra effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
En master 2 : Au cours de l'année universitaire, l'apprenant en formation initiale devra :		
- soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- soit réaliser un mémoire de recherche.		
L'apprenant en reprise d'étude devra :		
- soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- soit réaliser un mémoire de recherche.		
- soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
Parcours-types	Droit des entreprises	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français M2 : Français sauf UE1, UE6 et UE7 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant pourra effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.</p> <p>En master 2 : Au cours de l'année universitaire, l'apprenant en formation initiale devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. <p>L'apprenant en reprise d'étude devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. <p>Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.</p>		
Autres modalités		
Réaliser un mémoire de recherche		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
Parcours-type	Droit international et droit européen - FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français M2 : Français sauf les UE3, UE4 et UE7 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En Master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
En Master 2 : Au cours de l'année universitaire, <u>l'étudiant en formation initiale doit</u> : - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche.		
<u>L'apprenant en reprise d'étude doit</u> : - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche. - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. En Master 1 , les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE L'IMMOBILIER	
Parcours-types	Droit de l'immobilier	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. En Master 2, l'étudiant choisit soit la voie professionnelle, soit la voie recherche. Pour la voie professionnelle, l'étudiant en formation initiale, effectue un stage d'une durée de 2 mois minimale et doit rédiger un rapport de stage. L'étudiant salarié, devra justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui sera soutenu devant un jury et dont la note est prise en compte pour l'admission au diplôme. Le succès à l'examen permet de s'inscrire en Doctorat après acceptation du sujet par le directeur de thèse, avis favorable du directeur de l'équipe d'accueil, du directeur de l'Ecole doctorale et sur autorisation de la présidente de l'université.</p>		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
<p>Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.</p> <p>En Master 1, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation de l'examineur.</p>		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
Parcours-type	DROIT DU PATRIMOINE FOAD	
Session M1		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Il existe une session unique d'examen dont les dates sont arrêtées en début d'année par l'établissement. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors des dates définies pour l'organisation de ces sessions. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	
Parcours-type	Droit pénal et science criminelle FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.</p> <p>En master 2: L'étudiant en formation initiale doit : - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche</p> <p>L'apprenant en reprise d'étude doit: - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de six semaines. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche, - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.</p>		
Autres modalités /		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition. En Master 1, les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examinateur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire /		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES						Session unique		Observation session d'examens				
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles FOAD						Contrôle Terminal						
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature		Durée			
UE	ANNUEL	UE1 - Enseignements fondamentaux		16	16	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Droit pénal général	25					CT (Contrôle terminal)	Écrit	2 X 5h00	l'UE1 est évaluée par deux épreuves écrites sur deux matières choisies par l'équipe pédagogique d'une durée de 5h par matière			
Matière	ANNUEL	Droit pénal spécial	15											
Matière	ANNUEL	Droit de la peine	15											
Matière	ANNUEL	Procédure pénale	25											
UE	ANNUEL	UE2 - Enseignements complémentaires		14	14	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Droit pénal international	10					CT (Contrôle terminal)	Oral		Les UE 2,3,4 seront évaluées par un grand oral commun			
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'Union européenne	10											
Matière	ANNUEL	Droit pénal et CEDH	10											
Matière	ANNUEL	Histoire du droit pénal et de la procédure pénale	10											
Matière	ANNUEL	Systèmes répressifs de droit comparé	10											
Matière	ANNUEL	Doctrine et philosophie pénales	10											
Matière	ANNUEL	Droit pénal constitutionnel	10											
UE	ANNUEL	UE3 - Enseignements spécialisés		8	8	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Droit pénal et données personnelles	10					CT (Contrôle terminal)						
Matière	ANNUEL	Droit pénal des affaires	10											
Matière	ANNUEL	Droit pénal des mineurs	10											
Matière	ANNUEL	Droit pénal de l'environnement	10											
Matière	ANNUEL	Cybercriminalité	10											
UE	ANNUEL	UE4 - Pratique professionnelle		8	8	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Pratique des droits de la défense	5					CT (Contrôle terminal)						
Matière	ANNUEL	Pratique des parquets	5											
Matière	ANNUEL	Pratique du juge : JI, chambre de l'instruction, JLD Juridictions de jugements	5											
Matière	ANNUEL	Pratique de l'application des peines	10											
Matière	ANNUEL	Pratique pénitentiaire	5											
UE	ANNUEL	UE5 - Voie professionnelle / voie recherche		14	14	Oui	Oui							
Matière	ANNUEL	Rapport de stage (durée minimale du stage 6 semaines)				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	Rapport de stage				
Matière	ANNUEL	Mémoire - rédaction soutenance				Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Mémoire/Soutenance					
	ANNUEL	TOTAL	230	60	60									

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PUBLIC	
Parcours-type	Droit des collectivités territoriales	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En Master 1 :		
S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
En Master 2 :		
Au cours de l'année universitaire, l'étudiant en formation initiale doit :		
- Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- Soit réaliser un mémoire de recherche.		
L'apprenant en reprise d'étude doit:		
- Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- Soit réaliser un mémoire de recherche.		
- Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année. Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT SOCIAL	
Parcours-type	Droit social de l'entreprise FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1: Français sauf les UE1, 2, 8 et 9 dispensées en Anglais. / M2: Français sauf les UE1et 2 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
<p>En Master 1, S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale d'une semaine dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétence.</p> <p>En Master2, Au cours de l'année universitaire, l'étudiant en formation initiale doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche <p>L'apprenant en reprise d'étude doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - Soit réaliser un mémoire de recherche, - Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. 		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examinateur. L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER	
COMPOSANTE	TSE
MENTION	ECONOMETRIE, STATISTIQUES
Parcours-type	ECONOMETRIE, STATISTIQUES FOAD
Session M1	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	
LANGUE ENSEIGNEMENT	
La langue des enseignements est le français	
REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>	
Le président autorise les redoublements sur avis du jury de diplôme	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>	
Stages	
Les apprenants doivent faire, au choix, soit un stage, soit un mémoire de recherche. La durée du stage est de 3 à 6 mois. Le stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'apprenant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.	
Autres modalités	
/	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>	
Sessions d'examen	
Les notes de contrôle continu obtenues en première session valent pour la session de rattrapage. Les épreuves ou projets s'effectuent en temps limité en ligne. Toute absence injustifiée aux épreuves ou projets est sanctionnée par un 0/20. Les notes obtenues lors de la session de rattrapage se substituent OBLIGATOIREMENT aux notes obtenues en session initiale. Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.	
Seconde chance	
Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut. Sont admis à se présenter en session de rattrapage les étudiants ayant obtenu une note moyenne inférieure à 10/20 à l'année en session initiale. Sont également admis à se présenter en session de rattrapage les étudiants qui n'ont pu composer à la session initiale.	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>	
Validation	
Le passage en année 2 est soumis à l'avis du jury de diplôme. L'apprenant valide le M2 s'il obtient au moins 10/20 de moyenne aux UE 1 à 12 (en plus d'obtenir 10/20 à l'UE 13)	
Capitalisation/conservation	
Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'UE 13 doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme. L'année 1 doit obligatoirement être validée pour passer en année 2. L'année 2 pourra être compensée.	
Compensation	
Toutes les UE sauf l'UE 13	
Note éliminatoire	
Note inférieure à 10/20 à l'UE 13	
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master	

MASTER 2		ECONOMETRIE, STATISTIQUES									Session unique			Seconde session/chance	
Parcours-type		ECONOMETRIE, STATISTIQUES - FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	S1	UE1 Logiciels statistiques			7,5	7,5	Oui	Oui							
Matière	S1	Logiciel statistique : R	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
Matière	S1	Logiciel statistique : Python	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
Matière	S1	Logiciel statistique : SAS	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S1	UE2 Base de données	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S1	UE3 Econométrie	porteur	40	5	5	Oui	Oui	CC&CT	CC 1 / CT 4	2	Projet		Projet	
UE	S2	UE4 Data mining	porteur	40	5	5	Oui	Oui	CC&CT	CC 1 / CT 4	2	Projet		Projet	
UE	S2	UE5 Techniques de sondage	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S2	UE6 Outils de modélisation	porteur		5	5	Oui	Oui							
Matière	S2	Modèles non paramétriques	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Écrit		Écrit	
Matière	S2	Modèles linéaires gaussiens	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Écrit		Écrit	
		Matières ANNEE 1		220	27,5	27,5	Oui	Oui							
UE	S1	UE7 Web mining	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S1	UE8 Séries temporelles	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S1	UE9 Scoring	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S1	UE10 Big Data	porteur	40	5	5	Oui	Oui	CC&CT	CC 1 / CT 4	2	Projet		Projet	
UE	S2	UE11 Econométrie spatiale	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S2	UE 12 Analyse des durées de vie	porteur	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CC 0,5 / CT 2	2	Projet		Projet	
UE	S2	UE13 Mémoire/rapport de stage	porteur		15	15	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire		Rapport/Mémoire	
		Matières ANNEE 2		140	32,5	32,5	Oui	Oui							
TOTAL ANNEE				360	60										

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	TSM	
MENTION	MANAGEMENT SECTORIEL	
Parcours-type	Management du sport FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français sauf les UE3 et UE8 dispensées en Anglais M2 : Français sauf les UE3 et UE6 dispensées en Anglais		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
En Master 1 :		
L'apprenant en formation initiale doit :		
- effectuer un stage d'une durée minimale de 12 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
L'apprenant en reprise d'étude ou en formation continue doit :		
- soit effectuer un stage d'une durée minimale de 12 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser une mise en situation sur la base d'un sujet communiqué par l'équipe pédagogique. Le choix du stage ou de la mise en situation devra être fait au plus tard le 30 octobre de l'année d'inscription.		
En Master 2 :		
L'étudiant choisit pour l'UE 6 soit le choix 1 « voie professionnelle » soit le choix 2 « voie recherche ».		
L'étudiant en formation initiale doit :		
- soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche.		
L'apprenant en reprise d'étude doit:		
- soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le(s) responsable(s) de formation. Dans tous les cas, le sujet du thème du rapport d'activité, de stage ou le sujet du mémoire doit être validé préalablement par le(s) responsable(s) de formation. Le rapport ou mémoire rendu donnera lieu à une notation et fera l'objet d'une soutenance.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensatio		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	SCIENCE POLITIQUE	
Parcours-type	Politique et sécurité	
Session M1		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>		
Stages		
Voie professionnelle :		
- En plus de l'épreuve écrite d'1 heure, l'étudiant en formation initiale réalisant un stage rédigera un rapport de stage donnant lieu à une note.		
- En plus de l'épreuve écrite d'1 heure, l'étudiant en emploi rédigera un rapport d'activité donnant lieu à une note.		
Voie recherche :		
En plus de l'épreuve écrite d'1 heure, l'étudiant rédige et soutient un mémoire sous la direction d'un de l'enseignant du Master, donnant lieu à une note. Le succès à l'examen lui permettra de s'inscrire en Doctorat après acceptation du sujet par le Directeur de thèse, avis favorable du Directeur de l'équipe d'accueil, du Directeur de l'école doctorale et sur autorisation du Président de l'Université.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		SCIENCE POLITIQUE								Session unique		
Parcours-type		Politique et sécurité FOAD								Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	S3	COMPETENCES DE SPECIALITES: Savoirs hautement spécialisés sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance: Approche politique, sociologique, historique et juridique										
UE	S3	UE1 Réponses à la délinquance	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE2 Histoire des institutions policières	25	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE3 Méthodologie de la sécurité urbaine	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE4 Sociologie de la sécurité	25	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
Bloc	S3	COMPETENCES DE SPECIALITES: Connaissances approfondies sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance										
UE	S3	UE5 Système policier français	10	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S3	UE6 Manifestation et maintien de l'ordre	15	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Semestre	S3	Semestre 3	135	30	30	Oui	Oui					
Bloc	S4	COMPETENCES DE SPECIALITES: Connaissances approfondies sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance										
UE	S4	UE7 Police municipale et sécurité urbaine	15	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE8 Sûreté du transport aérien	15	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE9 Dangers d'internet et cybercriminalités	15	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE10 Terrorisme et radicalisation	15	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Bloc	S4	COMPETENCES TRANSVERSALES: Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés										
UE	S4	UE11	20	14		Oui	Oui					
Matière	S4	UE11 Rapport de stage OU Rapport d'activité OU Mémoire (Obligatoire à choix)		10,5	10,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Matière	S4	UE11 Méthodologie du mémoire		3,5	3,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Semestre	S4	Semestre 4	80	30	30	Oui	Oui					
		TOTAL	215	60	60							

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	TSE	
LIBELLÉ	Statistique Appliquée	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
L'UE4 est optionnelle. Mais, elle doit obligatoirement être suivie par les apprenants souhaitant candidater en Master mention Économétrie, Statistiques, parcours type Statistiques et Économétrie FOAD et ayant un nombre d'ECTS suffisants soit 240 crédits		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les notes de contrôle continu obtenues en première session valent pour la session de rattrapage. Les épreuves ou projets s'effectuent en temps limité en ligne. Toute absence injustifiée aux épreuves ou projets est sanctionnée par un 0/20. Les notes obtenues lors de la session de rattrapage se substituent OBLIGATOIREMENT aux notes obtenues en session initiale. Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Les notes obtenues en rattrapage remplacent les notes obtenues en session initiale.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Statistique appliquée - FOAD										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	S1	UE1 Logiciels statistiques				7,5	7,5										
Matière	S1	R	Porté	M2 Stat	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 4 / CC 1	2	Projet		Projet		
Matière	S1	Python	Porté	M2 Stat	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 4 / CC 1	2	Projet		Projet		
Matière	S1	SAS	Porté	M2 Stat	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 4 / CC 1	2	Projet		Projet		
UE	S2	UE2 Econométrie	Porteur		40	10	10	Oui	Oui	CC&CT	CT 5 / CC 5	2	Projet		Projet		
UE	S2	UE3 Data Mining	Porteur		40	10	10	Oui	Oui	CC&CT	CT 5 / CC 5	2	Projet		Projet		
UE		UE4 (facultatif)*															
Matière	S1	Probabilités, algèbre	Porteur		30					CC&CT		2	Écrit		Écrit		
Matière	S2	Optimisation	Porteur		15					CC&CT		2	Écrit		Écrit		
TOTAL ANNEE					185	27,5											

* UE obligatoire pour les apprenants souhaitant candidater en Master 2 mention Économétrie, Statistiques, parcours type Statistiques et Économétrie FOAD et ayant un nombre d'ECTS suffisants soit 240 crédits

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	TSM	
LIBELLÉ	Management du sport FOAD	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français, sauf l'UE4 dispensée en anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'Université		Management du sport - FOAD									Session unique	Observations
Parcours											Contrôle Continu	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porté / Porté	Mutualisé avec	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	
UE	S1	UE1 La communication sportive				7	7	Oui	Oui			
Matière	S1	Communication numérique 1	Porté	M1 IMOS	11					CCI (CC Intégral)	2	Devoirs répartis sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Marketing du sport et plan de communication (externe et interne)	Porté	M1 IMOS	20					CCI (CC Intégral)		
UE	S1	UE2 Commercialisation du sport				6	6	Oui	Oui			
Matière	S1	Techniques de commercialisation des services sportifs	Porté	M1 IMOS	13					CCI (CC Intégral)	2	Devoirs répartis sur l'ensemble des matières
Matière	S1	Négociation et force de vente	Porté	M1 IMOS	13					CCI (CC Intégral)		
Matière	S1	Les marques du sport : le sponsoring , la publicité	Porté	M1 IMOS	10					CCI (CC Intégral)		
Semestre	S1	Semestre 1			67	13		Oui	Oui			
UE	S2	UE3 Les enjeux de l'évènement sportif				6	6	Oui	Oui			
Matière	S2	Conception et management de projet	Porté	M1 IMOS	10					CCI (CC Intégral)	2	Devoirs répartis sur l'ensemble des matières
Matière	S2	Logistique et qualité	Porté	M1 IMOS	13					CCI (CC Intégral)		
Matière	S2	La sécurité des événements sportifs	Porté	M1 IMOS	11					CCI (CC Intégral)		
UE	S2	UE4 Anglais				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2	
UE	S2	UES Outils de gestion et de pilotage des projets sportifs				6	6	Oui	Oui			
Matière	S2	Management des organisations	Porté	M1 IMOS	12					CCI (CC Intégral)	1	
Matière	S2	Simulation de gestion	Porté	M1 IMOS	15					CCI (CC Intégral)	1	
Semestre	S2	Semestre 2			71	13		Oui	Oui			
		TOTAL ANNEE			138	26						

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Gestion pratique des TPE/PME/PMI (FOAD)	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année ainsi qu'à chaque bloc.		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Conditions cumulatives d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année ainsi qu'à chaque bloc.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les blocs sont validés isolément.		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 10/20 à l'un des blocs.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit du dommage corporel	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit de la création, de l'innovation et des nouvelles technologies	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Contrôle continu intégral		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
PENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université	DU Droit de la création, de l'innovation et des nouvelles technologies (FOAD)								Session unique
Parcours									Contrôle Continu
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum
UE	ANNUEL	UE1Protection des créations et des innovations	75	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2
UE	ANNUEL	UE2 Régulation des nouvelles technologies	67,5	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2
UE	ANNUEL	UE3 Valorisation des créations et des innovations	67,5	10	10	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2
TOTAL			210	30					

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Criminologie renforcée	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Contrôle continu intégral		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Contentieux du travail (FOAD)	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
La langue des enseignements est le français.		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ	
COMPOSANTE/Structure	DROIT
LIBELLÉ	Diplôme Universitaire anglais juridique spécialisation droit européen et droit international des affaires en FOAD
Session DU	Session unique Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT	
La langue des enseignements est l'anglais.	
REDOUBLEMENT	
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours	
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.	
PROFESSIONNALISATION	
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours	
Stages	
/	
Autres modalités	
/	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours	
Sessions d'examen	
La formation fait l'objet d'une session unique et sera évaluée sous la forme de contrôle continu. Le contrôle continu s'effectue sous la forme de devoirs en ligne. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe. Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année	
Seconde chance	
/	
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION	
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours	
Validation	
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année	
Capitalisation/conservation	
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20	
Compensation	
Les UE sont validées isolément ou par compensation.	
Note éliminatoire	
/	
TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
Art. L613-2 du Code de l'éducation	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	TSM	
LIBELLÉ	Acteurs du sport	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français, sauf l'UE3 dispensée en anglais		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

